



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction du recrutement et de la gestion des carrières

Bureau des personnels de santé/médecine

Réf. : DGRH A2-4 VD 2008/ n°569

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

- VU le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale ;  
VU l'arrêté du 17 novembre 2008 fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement de la commission nationale d'intégration des enseignants associés de médecine générale dans les corps d'enseignants titulaires de médecine générale.

ARRETE

**Article 1 :** sont désignés membres de la commission nationale d'intégration des enseignants associés de médecine générale dans les corps d'enseignants titulaires de médecine générale :

- M. Christian THUILLEZ, directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine et de pharmacie de l'université de Rouen ;
- M. Jean-Luc DUMAS, directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine de Bobigny de l'université Paris XIII.

**Article 2 :** sur proposition de la 1<sup>ère</sup> sous-section de la 53<sup>ème</sup> section du conseil national des universités, sont désignés membres de la commission nationale d'intégration des enseignants associés de médecine générale dans les corps d'enseignants titulaires de médecine générale :

- M. Pierre-Jean WEILLER, professeur des universités – praticien hospitalier, relevant de la 1<sup>ère</sup> sous-section de la 53<sup>ème</sup> section du conseil national des universités ;
- M. Jean JOUQUAN, professeur des universités – praticien hospitalier, relevant de la 1<sup>ère</sup> sous-section de la 53<sup>ème</sup> section du conseil national des universités ;
- M. Charles HONNORAT, professeur associé de médecine générale ;
- M. Gérard BOURREL, professeur associé de médecine générale.

**Article 3 :** le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté. 23 DEC. 2008

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE,  
le chef de service des personnels enseignants  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Jean-Pascal BONHOTAL